# **Conditions de participation**

#### 1. Remarques introductives

Chaque participant ou visiteur (ci-après dénommé « PARTICIPANT ») d'un événement organisée ou accompagnée par Ochsner Sport AG, Allmendstrasse 25, 8953 Dietikon (ci-après dénommé « OCHSNER SPORT ») doit reconnaître les présentes Conditions de participation et le règlement de l'organisateur et de l'événement (ci-après dénommés conjointement « RÈGLES D'ÉVÉNEMENT ») et les respecter sans exception. La participation/visite à l'événement n'est pas possible sans la reconnaissance des présents RÈGLES D'ÉVÉNEMENT.

# 2. Conditions de participation

#### 2.1. Événement sans numéro de dossard

En s'inscrivant à l'événement, les PARTICIPANTS reconnaissent les RÈGLES D'ÉVÉNEMENT dans leur intégralité et sans exception. Toute personne majeure résidant en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein peut y participer, sous réserve d'autres REGLES D'ÉVÉNEMENT.

La condition préalable à la participation à l'événement est une condition physique saine. Les PARTICIPANTS sont tenus d'informer l'organisateur respectif de tout problème de santé ou de tout médicament nécessaire avant leur participation.

L'assurance est à la charge du PARTICIPANT. Les PARTICIPANTS ont la responsabilité de s'assurer qu'ils sont assurés de manière à ce que tout risque et/ou accident soit couvert par leur assurance. OCHSNER SPORT décline toute responsabilité.

## 2.2. Événement avec numéro de départ

En plus des informations générales d'organisation sur le site web de l'organisateur, les RÈGLES D'ÉVÉNEMENT annoncées sur place par l'organisateur avant le début de l'épreuve sont applicables. Toute infraction aux instructions de l'organisateur sur place donne le droit à l'organisateur d'exclure le perturbateur de l'épreuve et de le disqualifier. Nous renvoyons expressément aux RÈGLES D'ÉVÉNEMENT ainsi qu'aux consignes de sécurité sur les différents sports (détaillées sur le site web de l'organisateur).

Le dossard doit être porté ou attaché visiblement en tout temps selon les règles de l'organisateur.

La participation à l'événement n'est possible que si le droit de départ a été payé et que le dossard est porté de manière visible pendant l'épreuve. En cas de non-respect, au moins une taxe d'inscription sera facturée et une pénalité contractuelle d'au moins CHF 50 sera due. L'éligibilité sera vérifiée au départ. Les postes de ravitaillement sont informés que les PARTICIPANTS sans dossard ne recevront pas de rafraîchissements ou ne pourront pas prendre de rafraîchissements. Les superviseurs vérifient le respect des RÈGLES D'ÉVÉNEMENT et peuvent retirer de l'événement les participants qui ne respectent pas les règles.

La reproduction (par ex. copie) du dossard et la participation à l'événement sans enregistrement légal est interdite et constitue une infraction pénale. Des accusations criminelles peuvent être déposées.

La transmission du dossard (échange/transfert) n'est pas autorisée. Les dossards échangés entraînent la disqualification. Une disqualification se produit en particulier si le dossard est tordu ou modifié d'une autre manière.

#### 3. Inscription

Pour alléger la charge de travail, veuillez-vous inscrire en ligne. S'il n'est pas possible de s'inscrire en ligne, l'inscription se fait au moyen de l'original ou d'une copie de la soumission. Les inscriptions par

téléphone, fax ou e-mail ne seront pas traitées. Veuillez-vous assurer que l'information est lisible. Si un changement d'itinéraire est souhaité, un nouvel enregistrement est nécessaire.

## 4. Conditions de cours et de compétition

Les PARTICIPANTS à l'événement ne peuvent courir/marcher/randonner/conduire/faire patinage dans l'espace public que sur le parcours inscrit.

Lors d'un tour ou d'une course à vélo, les règles de circulation doivent toujours être respectées. Le port du casque est obligatoire.

#### 5. Paiement et remboursement

Les frais occasionnés par des données de paiement erronées sont à la charge des PARTICIPANTS. Les PARTICIPANTS qui s'inscrivent sur place le jour de l'événement paieront en espèces sur place.

Les PARTICIPANTS qui ne participent pas à un événement enregistrée ou qui ne déclarent pas leur non-participation à l'organisateur n'ont droit à aucun remboursement des frais de participation. Ceci s'applique également en cas de rétractation justifiée des PARTICIPANTS. Le droit des PARTICIPANTS dans ce cas de prouver que les dépenses encourues par les PARTICIPANTS, compte tenu d'une éventuelle affectation de la place de départ à d'autres PARTICIPANTS, étaient inférieures à la contribution des PARTICIPANTS, n'en est pas affecté par cela. Le remboursement de la contribution du PARTICIPANT sera annulé également si la totalité de l'événement est annulée pour cause de force majeure. Ici aussi, les PARTICIPANTS se réservent le droit de prouver que les dépenses déjà encourues par l'organisateur avant l'annulation de l'événement étaient inférieures aux frais de participation payés.

## 6. Droits d'utilisation de l'image et du son

En participant à l'événement, les PARTICIPANTS acceptent que tous les droits d'utilisation et de publication des productions (en particulier les photos, vidéos et films réalisés dans le cadre de l'événement) soient transférés à OCHSNER SPORT. OCHSNER SPORT peut utiliser toutes les productions pour toutes les utilisations en communication interne et externe à des fins d'illustration et de publicité sans exiger de dédommagement.

L'enregistrement et/ou la distribution d'enregistrements avec des caméras photo, film ou vidéo ou avec d'autres appareils sont inadmissibles, dans la mesure où ceux-ci sont publiés en dehors de la zone privée à des tiers ou dans les médias ou sur Internet. Une telle distribution n'est permise que si un consentement écrit de l'organisateur a été demandé et approuvé au préalable. En cas d'infraction, une pénalité contractuelle est due, sans préjudice d'autres réclamations, dont le montant sera déterminé par l'organisateur à sa discrétion raisonnable, sans toutefois dépasser CHF 3000 par infraction.

Les PARTICIPANTS acceptent en outre que les photos, séquences filmées, interviews radiophoniques, publicités, télévision, livres, journaux, autres médias imprimés ou reproductions photomécaniques prises dans le cadre de l'événement puissent être diffusées et publiées par l'organisateur et ses partenaires de coopération sans aucun droit à rémunération de la part des PARTICIPANTS.

### 7. Responsabilité civile

Ni OCHSNER SPORT ni l'organisateur ne sont tenus d'indemniser les PARTICIPANTS si, en cas de force majeure, pour des raisons officielles ou de sécurité, l'organisation de l'événement doit être modifiée ou annulée. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages matériels et pécuniaires causés par une négligence légère ou moyenne. Ceci ne s'applique pas aux dommages-intérêts fondés sur la violation fautive d'une obligation contractuelle principale de l'organisateur, ainsi qu'aux dommages corporels. La clause de non-responsabilité / limitation de responsabilité s'applique également à tous les auxiliaires d'exécution de l'organisateur ainsi qu'à d'autres tiers utilisés par l'organisateur dans le cadre de la réalisation d'un événement. Chaque PARTICIPANT est responsable d'une préparation adéquate à l'entraînement et d'un examen médical d'aptitude. Chaque PARTICIPANT accepte d'être retiré de l'événement s'il court le risque de nuire à sa santé. La

responsabilité de l'organisateur pour les objets perdus est limitée à la négligence grave de la part du tiers chargé par l'organisateur d'entreposer les objets. Toute autre responsabilité est exclue.

# 8. Dispositions relatives à la protection des données

Les Dispositions relatives à la protection des données de OCHSNER SPORT et les RÈGLES D'ÉVÉNEMENT respectifs s'appliquent. Seul le droit suisse est applicable.

En s'enregistrant, les PARTICIPANTS confirment expressément l'exactitude des données fournies par eux. Les données personnelles fournies lors de l'inscription seront conservées. En s'inscrivant, les PARTICIPANTS consentent au traitement de leurs données aux fins de la réalisation et du traitement de l'événement, y compris aux fins de soins médicaux des PARTICIPANTS sur le parcours et à l'arrivée par le service médical responsable de l'événement. Le consentement s'applique également aux partenaires de l'événement et aux sponsors de l'organisateur ainsi qu'aux données nécessaires au traitement des paiements.

Les PARTICIPANTS acceptent que les données personnelles qu'ils fournissent puissent être imprimées ou publiées dans les listes de départ et de résultats. Il en va de même pour le stockage des données à caractère personnel dans tous les concours avec mesure du temps dans le cadre de l'enregistrement électronique des temps. En s'inscrivant, les PARTICIPANTS consentent au stockage et au transfert de ces données à ces fins.

Les PARTICIPANTS acceptent que leur adresse électronique soit incluse dans la liste d'envoi afin d'être informés des RÈGLES D'ÉVÉNEMENT importants concernant l'événement, tels que les exigences des autorités publiques, les changements d'itinéraire, de l'heure ou du lieu de départ, ainsi que pour des raisons de sécurité et d'annulation de l'événement. En outre, l'organisateur fournira régulièrement des informations sur les événements qu'il organise.

Chaque PARTICIPANT peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion e-mail/postale.

Version: 1/2020